

ASSOCIATION CONTRE LES INONDATIONS
DÉFENSE DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT
Association agréée de protection de l'environnement
5 Rue MIREPOIX 34500 BÉZIERS

BEZIERS le 7 janvier 2008

**Monsieur le Greffier de la
Cour européenne des Droits de l'Homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex**

réf plainte 53683/07

Objet : Dépôt de plainte pour mise en danger de la personne et violation de l'article 2 droit à la vie, l'article 5 droit à la sûreté, et l'article 6 droit à un procès équitable de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales ; dans le recours contre l'arrêté préfectoral n°2003-1-50 du 06/01/2003. (concernant la gestion du barrage du pont rouge à Béziers) à l'encontre du préfet de l'Hérault représentant de l'Etat Français.

Monsieur le Greffier

Veillez trouver ci-joint le formulaire rempli ainsi que les pièces jointes, en espérant avoir communiqué les renseignements demandés par la cour.

Dans l'éventualité d'un oubli ou omission, je reste à votre disposition pour l'envoi de documents pièces renseignements nécessaires à la bonne suite du dossier.

Veillez agréer, monsieur le greffier, l'assurance ma haute considération.

Le président
Claude COSTE costecl34@orange.fr